

L'ÉTUDE D'UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE

→ Le sujet « étude d'un ensemble documentaire » comporte toujours les éléments suivants :

1. **L'intitulé du sujet** : il fait apparaître une problématique explicite.
2. **Quatre ou cinq documents** de nature variée.
3. **Eventuellement** une notice explicative ou une chronologie indicative.
4. **Un questionnement** divisé en deux parties.

La première comporte des questions destinées à faire comprendre les documents ou à les mettre en relation ; une des questions peut porter sur l'intérêt et les limites de l'ensemble documentaire.

La deuxième partie consiste à rédiger une réponse organisée à la problématique. On doit faire appel aux éléments contenus dans le dossier documentaire et à ses connaissances personnelles.

→ Avec un intitulé nouveau, cet exercice a aussi fondamentalement changé de nature. Il se compose désormais de deux parties différentes : une réponse à des questions et une réponse rédigée au sujet, qui évaluent l'une et l'autre des compétences différentes et complémentaires.

- Le texte officiel définissant cet exercice précise que "le sujet fait apparaître une problématique explicite". Celle-ci peut-être exprimée de diverses manières : interrogative, affirmative appelant une démonstration ou en opposant deux propositions, etc.

- Il convient que le sujet adopte une formulation simple, dépourvue de toute ambiguïté, qu'il ait une ampleur suffisante et qu'il porte sur une question d'importance au cœur des programmes. Le *corpus* documentaire doit obéir à certaines obligations :

- 5 documents au maximum (cela peut être moins)
- en géographie, l'ensemble documentaire doit comporter une majorité de cartes, croquis ou schémas.

- Il est préférable, en histoire et en géographie, d'éviter les textes rédigés par les historiens ou les géographes et de préférer à ces discours qui fournissent généralement une information complètement élaborée, des textes source de diverses natures (discours, communiqués, témoignages, notes, affiches, reportages, publicités, cartes, points de vue d'acteurs ou d'observateurs, etc.)

- Il est souhaitable que l'ensemble documentaire fournisse des informations fondamentales sur le sujet. Il ne peut cependant prétendre couvrir la globalité de la question posée. Cela ouvre donc tout naturellement l'espace à l'expression des connaissances personnelles du candidat.

→ **Pour la première partie**, le candidat répond à des questions, cinq au maximum. C'est un exercice à part entière qui aide le candidat à analyser l'ensemble documentaire. Il correspond à des pratiques pédagogiques courantes dans les leçons d'histoire ou de géographie appuyées sur des documents. Les questions peuvent porter sur différents aspects de l'ensemble documentaire, en rapport avec le sujet :

- Définition d'une notion présente dans un ou des document(s) ; son intérêt par rapport au sujet ;
- Recherche, explicitation d'informations extraites d'un ou de plusieurs document(s), en réponse à un ou plusieurs aspects du sujet ;
- Mise en relation d'informations issues de plusieurs documents ;
- Analyse critique d'un document avec mise en évidence de ses limites ou de son intérêt par rapport au sujet ;

- Appréciation des limites de l'ensemble documentaire par rapport au sujet
- Etc.

- **Les questions n'appellent pas, généralement, de réponses très longues.** On attend que ces réponses soient concises, qu'elles comportent les notions, les faits et les informations nécessaires et précis et qu'elles soient rigoureusement rédigées.

→ **Pour la deuxième partie**, le candidat utilise les différentes sources d'information à sa disposition (réponses aux questions, autres informations contenues dans l'ensemble documentaire, connaissances personnelles).

- Il rédige une réponse organisée distinguant dans des paragraphes différents les grandes idées répondant au sujet. Cette réponse organisée comprend une ou deux phrases introductives et une ou deux phrases conclusives. Cette rédaction ne comporte pas de limite de volume.

- **Mais il est à conseiller aux candidats de ne pas consacrer un temps excessif à l'ensemble de l'exercice qui est prévu pour être réalisé en 2h30 à 3h.**

→ Le correcteur évalue :

- La capacité à répondre avec exactitude et concision aux questions posées en faisant preuve d'esprit critique ;

- La capacité à répondre à la problématique du sujet en une réflexion organisée, associant les connaissances personnelles et les informations prélevées dans les documents composant l'ensemble documentaire ; on sanctionnera à cet égard la seule reprise des informations des documents, ou, a contrario, le simple récit du cours ignorant l'exploitation des documents ;

- L'aptitude à lire et à interpréter un ensemble documentaire, à identifier, croiser, hiérarchiser, contextualiser, les informations prélevées dans les divers documents ;

- La maîtrise de l'expression écrite.